



Élèves Gendarmes Adjoints Volontaires

LIVRET D'ACCUEIL

Formation initiale

« *Se former pour servir* »





Table des matières

Mot du commandant de l'école de gendarmerie de Dijon.....	3
Situation géographique.....	5
Votre arrivée à l'école.....	6
Présentation de l'école.....	8
Plan du quartier Merlhe.....	9
Plan du quartier Hervet.....	10
Organigramme.....	11
Votre séjour à l'école.....	12
Informations diverses.....	16



Mot du commandant d'école

Vous vous apprêtez à rejoindre l'école de gendarmerie de Dijon pour y suivre votre formation initiale d'élève gendarme adjoint volontaire.

Je vous félicite pour ce choix de servir votre pays en rejoignant les rangs de la gendarmerie nationale, et pour votre réussite aux épreuves de sélection.

Au nom de tous les cadres et personnels, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein de notre belle école à laquelle vous pouvez d'ores-et-déjà être fier d'appartenir. Créée en 2016 sur l'emprise de l'ex-base aérienne 102, elle continue de se développer pour s'adapter aux enjeux permanent de modernisation de la formation en gendarmerie.

Vous vous engagez à présent dans une carrière qui requiert un socle de valeurs et de connaissances solides. Vos instructeurs, tous expérimentés et particulièrement compétents, s'investiront sans compter. Néanmoins, il vous appartiendra d'être l'acteur dynamique de votre parcours. Je vous invite donc dès à présent à vous entretenir physiquement et à vous plonger dans les cours que nous mettons à votre disposition en ligne. C'est une manière de commencer à vous préparer au métier humainement riche mais exigeant auquel vous vous destinez. Toutes les matières sont importantes. Les connaissances théoriques sont un préalable indispensable à l'apprentissage des techniques d'intervention et d'investigation qui suivront par le moyen des mises en situation, comparables à celles que les gendarmes connaissent sur le terrain.

*Nous cultivons des valeurs d'engagement et de service public, aussi j'attache un prix tout particulier au « savoir-être gendarme » et donc à l'état d'esprit. A ce titre, vous rejoignez une **école militaire**, où la*

discipline et la rigueur, la camaraderie et l'abnégation, ainsi que la robustesse et la résistance à la fatigue font partie des fondamentaux.

J'attends donc de vous :

- individuellement, l'enthousiasme de la jeunesse ;*
- collectivement, de faire front ensemble et de vous entraider dans les moments difficiles où vous serez physiquement et moralement mis à l'épreuve.*

L'encadrement de l'école et moi-même sommes là pour vous accompagner et vous aider à atteindre tous ces objectifs. Nous mettrons tout en œuvre pour que chaque élève réussisse sa formation, sous réserve qu'il s'investisse et montre d'un état d'esprit compatible avec nos valeurs militaires et sociales. Ainsi, allez-vous vivre une aventure humaine magnifique dont vous vous souviendrez et resterez fier.

Se former pour servir, telle est notre devise !

Tous mes vœux de réussite vous accompagnent.

*Général Hubert Charvet
commandant l'École de gendarmerie de Dijon*





Situation géographique



Dijon, agglomération située entre le bassin parisien et le bassin rhodanien est à 310 kilomètres du Sud-Est de Paris et à 190 kilomètres au Nord de Lyon.

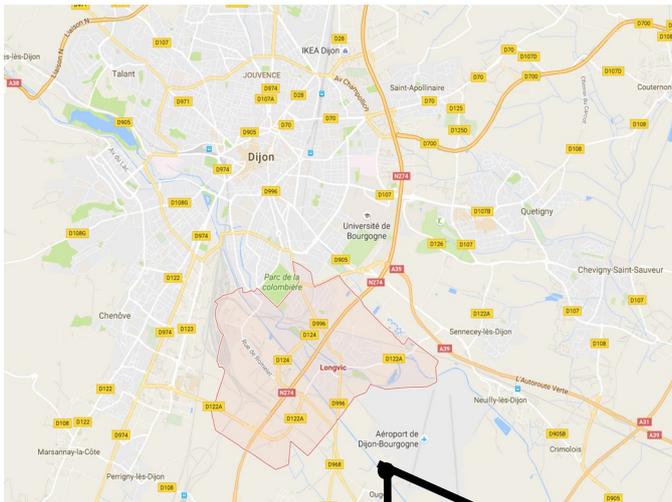
Ancienne capitale des ducs de Bourgogne, Dijon est aujourd'hui le chef-lieu du département de la Côte d'Or (21) et de la région Bourgogne Franche Comté.





L'arrivée à l'école

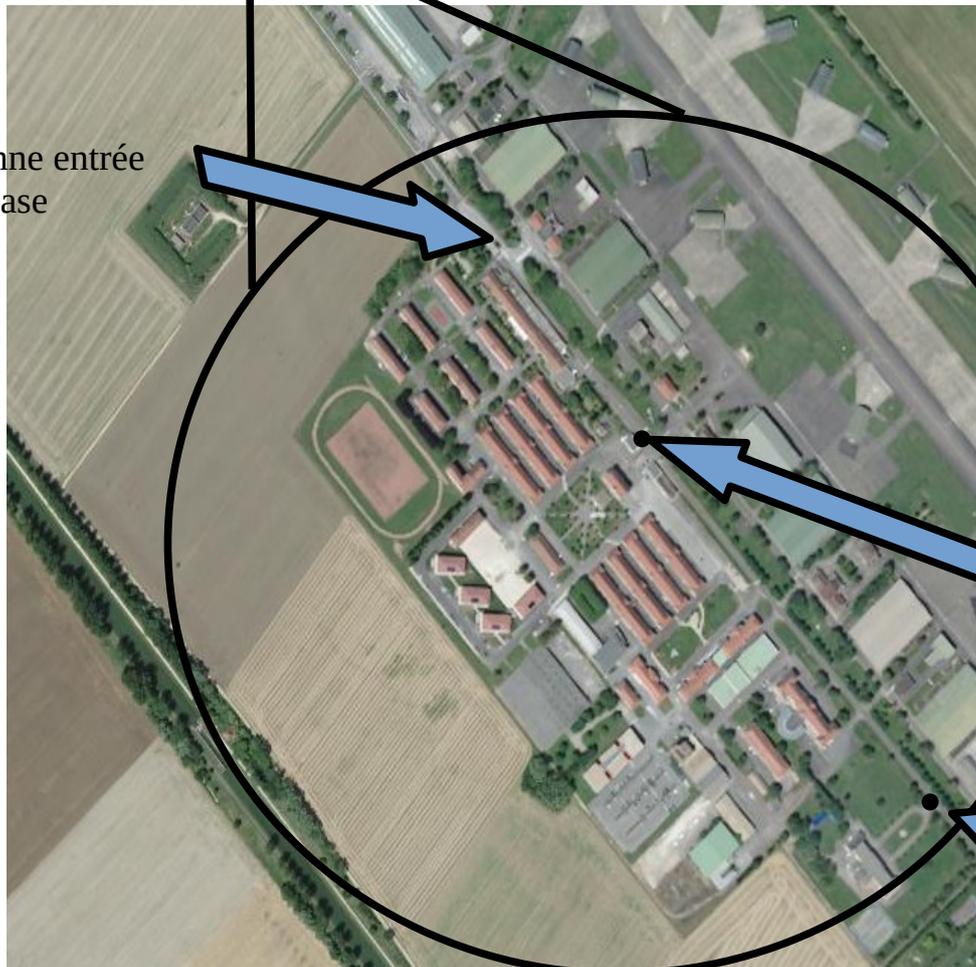
Vous êtes convoqué à l'école de gendarmerie de Dijon pour y effectuer votre formation d'élève gendarme adjoint volontaire.



L'école de gendarmerie de Dijon est implantée sur le site de l'ancienne base aérienne 102 située au : 1374 rue de l'Aviation à Ouges (21).

Coordonnées GPS :
Latitude : 47,272696
Longitude : 5,086113

Ancienne entrée de la base



Entrée de l'école

Incorporation

Après avoir franchi l'ancienne entrée de l'ex-base aérienne, poursuivez tout droit, passez devant l'entrée de l'école sur votre droite. Vous êtes attendu au portail de droite suivant.

Votre convocation par votre compagnie précise votre heure d'arrivée (arrivée prévue échelonnée par groupe de 10 toutes les 1/2 heures).

Si vous rejoignez Dijon par la voie ferrée, un service de transport urbain Divia vous permettra de rejoindre l'école de gendarmerie ((les horaires sont disponibles à partir de ce lien : <https://www.divia.fr/page/fiches-horaires>)).

Deux possibilités, le bus express devant la gare SNCF ou le bus L6 Place de la république, pour ce dernier prendre le T1 ou T2 (tramway direction Quetigny ou Chenôve).

Il vous est demandé de nous informer par mail si vous comptez arriver par train ou avec votre véhicule personnel (préciser le type et l'immatriculation du véhicule ainsi qu'un numéro de téléphone où vous joindre) à l'adresse suivante : cix.di.eg.dijon@gendarmerie.interieur.gouv.fr (La lettre x représente le numéro de votre compagnie qui vous est transmis par mail).

Si vous êtes retardé en cours de route ou si vous souhaitez ne plus être incorporé, merci de téléphoner à votre compagnie au numéro de téléphone qui vous a été fourni ou à défaut, au poste de sécurité de l'école (03.45.42.30.60) en précisant :

- *votre nom ;*
- *le lieu où vous vous trouvez ;*
- *le motif de votre retard (en cas de retard imputable au service de transport de la SNCF, vous devez demander un justificatif auprès du chef de gare) ;*
- *l'heure probable de votre arrivée.*



Présentation de l'école

L'école de gendarmerie de Dijon a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2016.

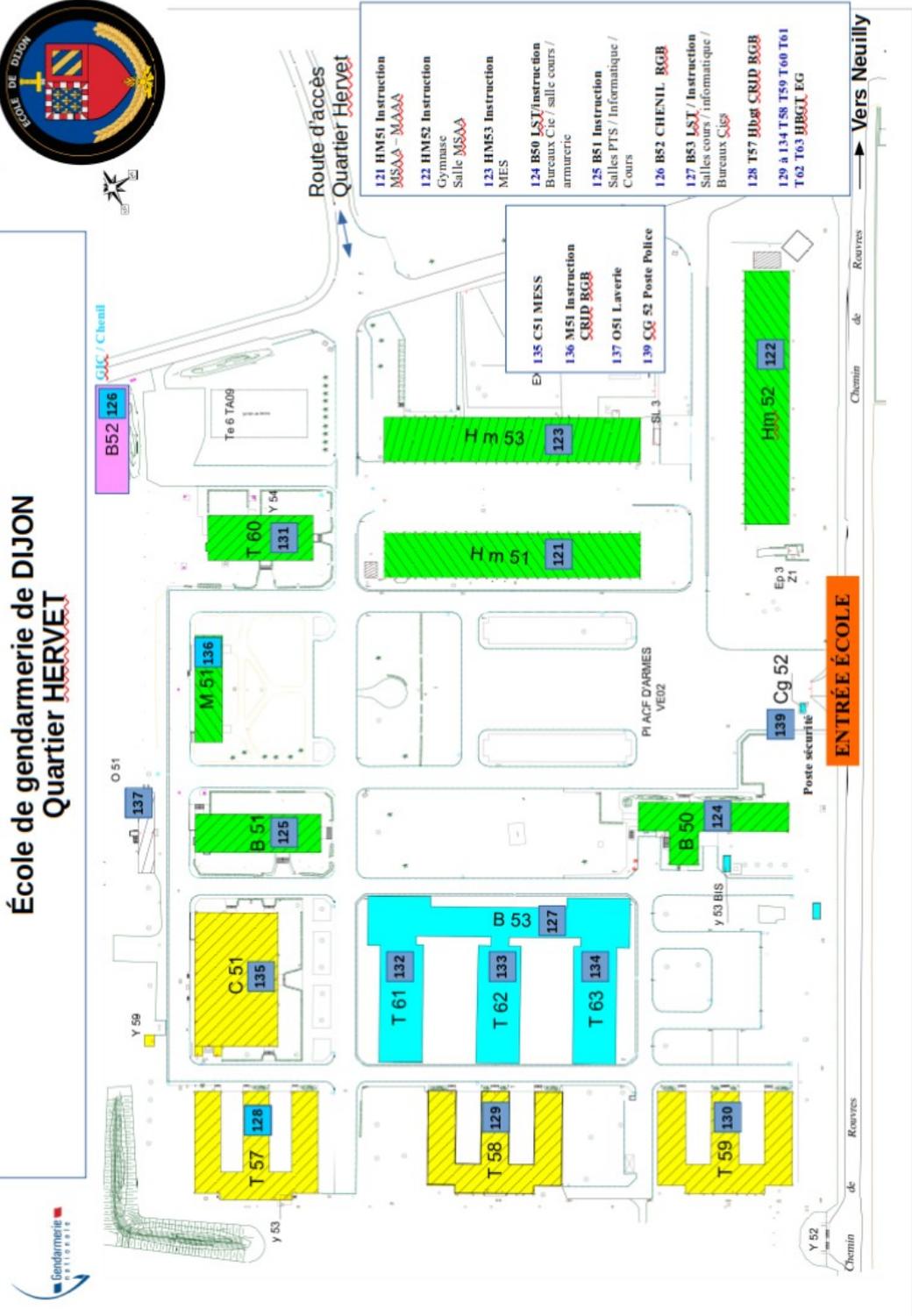
Forte de 350 cadres militaires et civils, elle dispose d'une capacité d'accueil importante, de grands espaces et des matériels modernes pour l'instruction et la formation de plus de 1500 élèves gendarmes au sein de 9 compagnies d'instruction.

Elle est en pleine expansion et devrait compter 15 compagnies dans les années à venir.



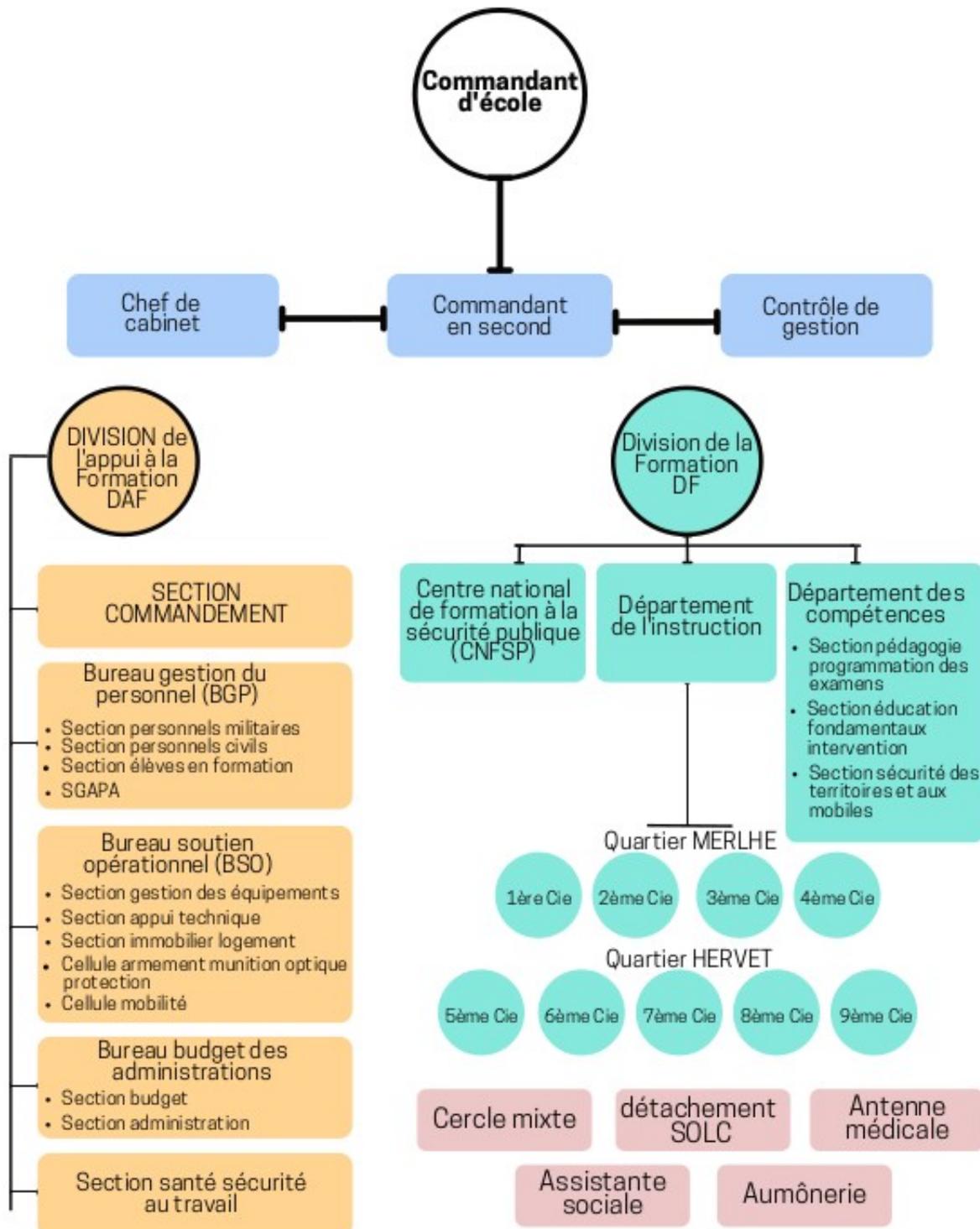


École de gendarmerie de DIJON Quartier HERVET





Organigramme





Votre séjour à l'école

I – Règlement

Vous serez soumis aux règlements militaires, dont celui de l'école et de votre compagnie. Ces règles vous seront précisées par votre encadrement de proximité dès votre arrivée.

L'instruction que vous allez suivre à l'École est dense, le rythme en est rapide et l'activité physique très soutenue. En dehors de certaines activités, les journées débutent à 5h30 et se terminent à 22h30.

La formation sera continue sur **plusieurs** semaines (week-end compris). Vous devez tenir compte de ce principe pour venir avec des vêtements/sous-vêtements en nombre suffisant, ainsi qu'avec les moyens de paiement permettant de couvrir vos divers achats.

Préparez-vous physiquement pour ne pas vous mettre en difficulté (endurance, montée de corde, musculation).

Repas :

Les repas sont obligatoirement pris au cercle mixte de l'École. Compte tenu de votre statut d'élève gendarme adjoint volontaire, ils sont pris en charge par la gendarmerie et ne vous seront pas facturés.

Stationnement :

Vous pourrez décharger vos affaires les jours d'arrivée et de départ devant les bâtiments élèves. Sinon un lieu de stationnement sera mis à votre disposition pour y stationner votre véhicule personnel obligatoirement.

Coiffure :

Vous devez vous présenter à l'école les cheveux fraîchement coupés et courts. Pour les élèves féminins, les cheveux doivent être courts ou portés en chignon. Les coupes fantaisies sont proscrites.



Argent liquide :

L'école ne dispose pas de distributeurs automatique de billets et le plus proche se situe à Longvic (2km). Prenez vos dispositions sans toutefois disposer d'une somme trop importante.

Permissions – repos – quartiers libres :

Le régime des permissions vous sera expliqué et commenté par vos instructeurs à votre arrivée.

Lorsque vous ne serez pas d'astreinte en fin de semaine, vous pourrez bénéficier d'un repos hebdomadaire du vendredi soir au dimanche à 22h30 (règlement de votre compagnie).

En semaine, vous pourrez également bénéficier parfois d'un quartier libre vous permettant de sortir de l'école.

Les droits à repos et quartier libre vous seront précisés sur votre planning de formation.

Courrier :

Vous pouvez faire adresser votre courrier à l'adresse ci-dessous en respectant le format de libellé ci-après :

ÉCOLE DE GENDARMERIE DE DIJON

EGAV (Nom) (Prénom)

(n°) compagnie

917 rue de l'Aviation

CS 80034

21601 LONGVIC Cedex

Téléphone :

L'emploi du téléphone portable est interdit pendant l'instruction et pendant les repas mais autorisé dans des lieux et à des horaires qui vous seront précisés.

En cas de force majeure (événement familial grave), votre famille pourra contacter l'école au **03 45 42 30 60**.

Tabac :

Il est interdit de fumer et de vapoter pendant l'instruction et pendant les repas mais c'est autorisé dans des lieux et à des horaires qui vous seront précisés.

NB : il est conseillé d'éviter d'emporter des bijoux et tout objet de valeur.

Le port des piercings est interdit en service.

II – Équipements à détenir

Effets vestimentaires :

Munissez-vous :

- d'effets civils sobres et discrets ;
- de chaussures correctes ;
- de cintres ;
- de linge personnel (sous-vêtements, chaussettes, mouchoirs, linge de toilette, etc...) en quantité suffisante (**prévoir des effets pour plusieurs semaines**)..

Effets de toilette et d'entretien :

Le nécessaire de toilette est à votre charge ainsi que le papier toilette.

Un nécessaire à chaussures et une brosse à vêtements sont indispensables, ainsi que du fil et des aiguilles.

Pour les stagiaires féminins portant un chignon, se munir impérativement d'épingles à cheveux, élastiques et filets noir ou bleu marine.

Pour nettoyer votre espace personnel, prévoir des produits d'entretiens.

Prévoir un petit flacon de gel hydroalcoolique.

Attention l'usage des lingettes est interdit au sein de l'école.

III – Paquetage

- Pour les recrutements volontaires gendarmerie (anciens réservistes) :

Aucun reversement de paquetage – y compris le GPB et l'étui pistolet ne doit être

effectué à l'unité d'appartenance avant l'intégration à l'École. Il vous appartient d'effectuer le renouvellement de vos effets avant votre incorporation. En effet, une fois en École, ce renouvellement vous sera refusé.

- Pour les autres recrutements :
un paquetage militaire et certains effets sportifs vous seront remis à l'École après votre incorporation.

IV – Équipements sportifs

L'École de Gendarmerie de Dijon dispense aux élèves-gendarmes adjoints volontaires ainsi qu'aux personnels permanents, des enseignements spécifiques dans le domaine des activités militaires et sportives.

Dès votre arrivée, vous serez catégorisés à l'aide de tests de course à pied et de musculation afin de mettre en place des séances adaptées à votre niveau.

Vous serez accompagnés, durant votre scolarité par des personnels qualifiés qui auront à cœur de vous aider à progresser.

Néanmoins, votre réussite aux épreuves sportives dépendra aussi de votre investissement personnel et vous êtes d'ores et déjà invités à vous entraîner sans attendre votre date d'incorporation.

Pour mieux appréhender le rythme très soutenu qui vous attend dans cette formation militaire, une parfaite condition physique permettra à chacun d'améliorer sa capacité opérationnelle en tous temps, en tous lieux et en toutes circonstances.

Matériels et équipements nécessaires :

- **Chaussures de running sans pointe**
- **1 Cuissard noir "mi-cuisse"**
- **1 Collant noir (selon saison)**
- **2 Tee-shirts de sport noir**
- **2 Tee-shirts en coton de couleur vert OTAN ou camouflage**
- **1 Gourde à eau**
- **Protège dents partie haute**
- **2 Serviettes éponge**
- **4 cadenas à code ou à clé**
- **Manchon de couleur chair pour dissimuler les tatouages visibles**

Matériels et équipements conseillés :

- Montre chronomètre

V – Fournitures scolaires

Des documents d'instruction vous seront remis à l'école. Vous devrez les compléter en prenant des notes.

N'oubliez pas vos diplômes civils et militaires, ainsi que les documents et notes concernant l'instruction que vous avez suivie, soit dans les écoles militaires, ou en unité.

- **1 paquet de 100 feuilles A4 perforées, carreaux 5X5 ou autre**
- **500 feuilles blanches format A4**
- **2 carnets de poche à spirales format 13x9**
- **Du matériel pour prise de notes selon vos besoins (cahiers ou feuilles, stylos à encre bleu ou noir,...)**
- **1 cahier de brouillon, un bloc notes format A4**
- **1 chemise porte-documents, rigide de préférence**
- **1 clé USB grande capacité (minimum 8GB)**
- **1 règle (transparente de 30 cm)**
- **1 lampe frontale**

Nota : l'ordinateur portable ou la tablette sont autorisés.

VI – NEOGEND

La gendarmerie suit l'évolution du monde numérique. Ainsi chaque personnel de la gendarmerie se verra doté d'un téléphone portable (CROSSCALL) appelé NEOGEND.

Les élèves le percevront durant les premières semaines d'incorporation en école afin de pouvoir se familiariser avec les applications métiers durant leur formation. A l'issue de celle-ci, ils rejoindront leurs nouvelles affectations avec le NEOGEND, celui-ci leur étant affecté.



Informations diverses

Service médical

Une antenne médicale est implantée au sein de l'École.

Le médecin et le personnel infirmier assurent le soutien santé des élèves tout au long de leur scolarité.

Vous vous présenterez le premier jour de votre incorporation en possession de :

- **votre carnet de santé**
- **votre carte de groupe sanguin à jour**
- **si possible, d'un panoramique dentaire datant de moins de 5 ans**
- **votre dossier médical pour les anciens réservistes**

Service social

Une assistante sociale est présente au sein de l'École.

Informations relatives à l'affiliation « sécurité sociale » : le numéro de sécurité sociale (même si celui-ci n'a jamais été activé) appelé aussi numéro de français ou d'INSEE, est obligatoirement communiqué par la caisse de sécurité sociale où était affilié l'élève à 16 ans. Apportez une copie du document le mentionnant.

L'antenne sociale de l'ECOLE est composée de deux Assistantes de Service Social et d'un Agent d'Accueil et d'Accompagnement Numérique.

Les personnels sont à votre disposition pour vous informer, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches administratives et financières.

Elle peut également vous renseigner sur l'accès aux prestations de l'Action Sociale des Armées et du droit commun.

Tél : 03.45.42.30.32

@ : asa.ggd21@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Assurances

Vous avez choisi de servir dans une institution où certaines missions comportent des risques. Si vous n'avez pas déjà pris les précautions consistant à souscrire des assurances couvrant ces risques, vous pourrez entreprendre les démarches auprès des assureurs institutionnels tenant des permanences à l'école.

Comptoir des ventes

Le cercle mixte de l'École dispose d'un comptoir des ventes dans lequel vous pourrez

trouver des matériels complétant les effets de tenue que vous allez percevoir.

Culte

Des aumôniers des différentes confessions seront joignables par les élèves.

Laverie

Une laverie en libre service à prix coûtant est à votre disposition à l'intérieur de la caserne (prévoir de la lessive).

Le fonctionnement des machines nécessite l'utilisation de pièces de 1 ou 2 euros.